

**DEMANDE DE SUBVENTION
POUR MATÉRIEL SPORTIF
PÉDAGOGIQUE ET SOCIO-ÉDUCATIF**

Pôle Jeunesse, Culture
et Sport

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Une seule demande peut être effectuée par an et par association.

La demande ne peut être renouvelée avant une période de 5 ans.

Ne sont pas pris en considération :

- les acquisitions effectuées depuis plus de 9 mois avant la date de la demande,
- les équipements individuels, l'équipement mobilier, vidéo, informatique et de reprographie,
- le matériel d'un coût unitaire inférieur à 200 € exception faite des matériels, acquis en nombre, le tout formant un ensemble fonctionnel (matériel de jonglerie, gymnastique rythmique et sportive, ballons...) et plafonné à une subvention annuelle de 1 000 €.

Le montant de la subvention est de :

- 25 % du coût TTC d'acquisition du matériel sportif d'entraînement et de sécurité,
- 10 % du coût TTC d'acquisition pour le matériel hippique,
- 10 % du coût TTC d'acquisition pour le matériel aéronautique (avions et planeurs ne sont pas éligibles).

Le dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

- lettre de demande de subvention
- devis ou factures de moins de 9 mois à la date de la demande
- note explicative si le devis n'est pas explicite
- relevé d'identité bancaire de l'association

Ce document dûment complété doit être retourné à la **CELLULE ATTRACTIVITÉ, SPORT ET TOURISME**
2 bis rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 Châlons-en-Champagne cedex ou au contact : Agnès GUILTEAUX
tél. 03 26 69 40 88 - courriel : guilteaux.agnes@marne.fr

Note : la subvention attribuée ne pourra être inférieure à 150 €

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT.

/ ASSOCIATION SPORTIVE

Dénomination :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Nombre de membres : Licenciés Non licenciés

Activités pratiquées :

.....

Fédérations d'affiliation :

/ RÉFÉRENCES CONCERNANT L'ASSOCIATION

N° SIRET (14 chiffres) :

Déclaration en préfecture (N° et date) :

N° d'agrément ministériel jeunesse et sport :

/ PRÉSIDENT(E) DE L'ASSOCIATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Courriel :

/ INSTALLATIONS

Descriptifs des installations dont dispose l'association :

.....

.....

.....

L'association est : ☐ Propriétaire de ces équipements ☐ Locataire de ces équipements

/ RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE

Désignation du matériel (<i>par lots</i>)	Coût TTC	Subvention sollicitée
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
TOTAL	€	€

/ COMPTE DE RÉSULTAT ET BUDGET PRÉVISIONNEL

Le compte de résultat et le budget prévisionnel sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Ils permettent de mettre en évidence la qualité de votre gestion.

Le compte de résultat doit être celui qui a été présenté à la dernière assemblée générale.

Le résultat de l'exercice et le budget prévisionnel doivent être équilibrés.

Période du compte de résultat :

Du au

/ CHARGES

N°	Libellés	Compte de résultat	Prévisionnel année suivante
60	Achats Total	€	€
	• Matériel et équipements • Achats de fournitures • Travaux • Divers (<i>Pharmacie ...</i>)	€ € € €	€ € € €
61	Services extérieurs Total	€	€
	• Sous-traitance • Locations et charges locatives • Entretien, réparation, maintenance • Assurance • Documentation	€ € € € €	€ € € € €
62	Autres services extérieurs Total	€	€
	• Publicité, reprographie • Déplacements, carburants • Frais de missions, réception • Frais postaux, téléphone • Services bancaires et assimilés • Divers	€ € € € € €	€ € € € € €
63	Impôts et taxes	€	€
64	Charges de personnel Total	€	€
	• Rémunérations • Charges sociales • Divers (<i>visites médicales, FPC, taxes ...</i>)	€ € €	€ € €
65	Autres charges Total	€	€
	• Affiliations • Créances irrécouvrables • Divers	€ € €	€ € €
66	Charges financières Total	€	€
	• Intérêts d'emprunts • Autres charges financières	€ €	€ €
67	Charges exceptionnelles Total	€	€
	• Dons, aides accordées • Charges pour manifestations exceptionnelles	€ €	€ €
68	Dotations sur amortissements et provisions	€	€
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		€	€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		€	€
TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES		€	€

/ PRODUITS

N°	Libellés	Compte de résultat	Prévisionnel année suivante
70	Recettes propres	Total	€
	• Cotisations	€	€
	• Produits annexes	€	€
74	Subventions	Total	€
	• Communes	€	€
	• Département	€	€
	• Conseil régional	€	€
	• État	€	€
	• Autres subventions	€	€
75	Autres produits	Total	€
	• Aide à l'emploi	€	€
	• Sponsoring	€	€
	• Autres	€	€
76	Produits financiers	Total	€
77	Produits exceptionnels	Total	€
	• Libéralités, dons	€	€
	• Produits de manifestations exceptionnelles	€	€
78	Reprises sur amortissements	Total	€
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		€	€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		€	€
TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS		€	€

/ DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

représentant(e) de l'association :

déclare :

- que l'association est régulièrement déclarée et à jour de ses déclarations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- demander une subvention de : €
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association

Fait à , le



Marne
LE DÉPARTEMENT

Signature

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

marne•fr

/ NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations vous concernant, recueillies dans le présent formulaire et via les pièces jointes justificatives, font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de subvention. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (*base légale du traitement : article 6-1e du RGPD et article 7 de la Loi « Informatique et Libertés »*) et s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- le Code du sport et notamment ses articles L113-2 et L113-3 ;
- le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la réglementation départementale relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport, de la jeunesse et du tourisme adoptée annuellement en assemblée départementale.

Ces subventions sont approuvées par délibérations du Conseil départemental de la Marne.

Le Département de la Marne est le responsable de traitement. L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour l'instruction de votre demande de subvention ; tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Par ailleurs, le Département de la Marne pourra être amené à utiliser vos coordonnées pour l'envoi d'information institutionnelle. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Les informations enregistrées sont destinées au service instructeur du Département (*Pôle Jeunesse, Culture et Sport / Service Rayonnement et Attractivité du Territoire*) et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les membres siégeant à la commission permanente statuant sur votre demande ;
- le Service du Numérique du Département ;
- le Service des Finances du Département ;
- la paierie départementale.

Les décisions motivées sont notifiées au représentant légal de la structure ayant formulé la demande de subvention.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 38 et suivants de la Loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département de la Marne - 2 bis, rue de Jessaint CS 30454 - 51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ou par courriel à dpo@marne.fr. Vous pouvez par ailleurs demander la limitation du traitement. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle (*En France : la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07 Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr*).

Enfin, en application du Décret n°2017-779 du 5 mai 2017, le Département de la Marne doit diffuser, sous forme électronique, les données essentielles des conventions de subvention qu'il a conclues avec tout organisme.

Textes de référence :

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (*« Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »*).
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée le 20 juin 2018 (*dite « Loi Informatique et Libertés »*).
- Décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention.